



Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 12 février 2020

Ordre du jour :

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2020**
2. **Avis quant à la recevabilité des 6 nouvelles demandes de pétition publique suivantes :**

Demande de pétition publique 1486 - F - Changement du code de la route concernant le transport de bébés et d'enfants en autobus avec des sièges homologués. D - Änderung der Straßenverkehrsordnung bezüglich des Transports von Babys und Kleinkindern in Autobussen mit regelgerechten Kindersitzen.

Demande de pétition publique 1488 - Obliger la récupération des emballages plastiques par le producteur afin de les réutiliser

Demande de pétition publique 1489 - Verbuet vu Plastikverpackunge vu Geméis, Uebst an Eeër ab den 1. Januar 2021

Demande de pétition publique 1490 - Méi lëtzebuergesch fir Lëtzebuerg

Demande de pétition publique 1491 - Extension des conditions d'abattement de revenu imposable pour mobilité durable selon l'article 129d L.I.R. pour l'acquisition d'un véhicule neuf à basse émission de CO2, à l'acquisition de véhicules de même type en occasion, ainsi que de véhicules hybrides non rechargeables

Demande de pétition publique 1492 - Monarchie
3. **Suivi des pétitions en cours d'instruction**
4. **Validation du résumé des propositions d'amélioration en faveur des pétitionnaires relatives au site internet et aux formulaires de dépôt et de signature d'une pétition**
5. **Divers**

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André

Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Gast Gibéryen, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, M. Marco Schank, M. François Benoy remplaçant M. Marc Hansen

M. Laurent Scheeck, Secrétaire général de la Chambre des Députés

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Hansen

M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2020

Le projet de procès-verbal sous rubrique est adopté.

2. Avis quant à la recevabilité des 6 nouvelles demandes de pétition publique suivantes :

Demande de pétition publique 1486 - F - Changement du code de la route concernant le transport de bébés et d'enfants en autobus avec des sièges homologués. D - Änderung der Straßenverkehrsordnung bezüglich des Transports von Babys und Kleinkindern in Autobussen mit regelgerechten Kindersitzen.

Demande de pétition publique 1488 - Obliger la récupération des emballages plastiques par le producteur afin de les réutiliser

Demande de pétition publique 1489 - Verbuet vu Plastikverpackunge vu Geméis, Uebst an Eeër ab den 1. Januar 2021

Demande de pétition publique 1490 - Méi lëtzebuergesch fir Lëtzebuerg

Demande de pétition publique 1491 - Extension des conditions d'abattement de revenu imposable pour mobilité durable selon l'article 129d L.I.R. pour l'acquisition d'un véhicule neuf à basse émission de CO2, à l'acquisition de véhicules de même type en occasion, ainsi que de véhicules hybrides non rechargeables

Demande de pétition publique 1492 - Monarchie

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **1486** - F - Changement du code de la route concernant le transport de bébés et d'enfants en autobus avec des sièges homologués. D - Änderung der Straßenverkehrsordnung bezüglich des Transports von Babys und Kleinkindern in Autobussen mit regelgerechten Kindersitzen.*

Dépôt: le 27.01.2020 à 15:39

Pétitionnaire: Jonathan Thill

*Demande de pétition publique **1488** - Obliger la récupération des emballages plastiques par le producteur afin de les réutiliser*

Dépôt: le 02.02.2020 à 13:10

Pétitionnaire: Isabelle Grüneisen

*Demande de pétition publique **1491** - Extension des conditions d'abattement de revenu imposable pour mobilité durable selon l'article 129d L.I.R. pour l'acquisition d'un véhicule neuf à basse émission de CO2, à l'acquisition de véhicules de même type en occasion, ainsi que de véhicules hybrides non-rechargeables*

Dépôt: le 03.02.2020 à 12:29

Pétitionnaire: Jean-Christophe Wozninski

AVIS NEGATIFS

Aucune demande de pétition publique n'a été avisée négativement.

A REFORMULER

Les textes de demandes de pétition publique suivantes sont à reformuler :

*Demande de pétition publique **1489** - Verbuert vu Plastikverpackunge vu Geméis, Uebst an Eeër ab den 1. Januar 2021*

Dépôt: le 02.02.2020 à 17:02

Pétitionnaire: David Holcher

Motivation :

Les membres de la commission prient le pétitionnaire de supprimer la forme personnelle "Ech", étant donné qu'une pétition publique doit être le reflet d'un intérêt d'ordre général et non d'un intérêt personnel. Dans le même ordre d'idées la commission demande à l'auteur de la pétition de faire abstraction de la phrase "Ech hoffen meng Meenung deelen nach genuch aner Leit an ënnerschreiwén déi hei Petitioun dass deen Plastik-Kabes en Enn hëlt."

*Demande de pétition publique **1490** - Méi lëtzebuergesch fir Lëtzebuerg*

Dépôt: le 02.02.2020 à 22:39

Pétitionnaire: Hilger Noémie

Motivation :

Les membres de la commission demandent à la pétitionnaire de tenir compte du fait que son affirmation selon laquelle le luxembourgeois serait sur le retrait est erronée. De même, elle est priée de faire abstraction de toute revendication susceptible d'être considérée comme ayant un caractère discriminatoire, comme tel est le cas de sa demande de privilégier les citoyens luxembourgeois pour occuper les emplois du pays.

Finalement, les membres de la commission recommandent vivement à l'auteure

de la pétition de se faire assister pour la rédaction de sa pétition en langue luxembourgeoise.

*Demande de pétition publique **1492** - Monarchie*

Dépôt: le 03.02.2020 à 12:54

Pétitionnaire: Armando Raach

Motivation :

Les membres de la commission prient le pétitionnaire de clarifier l'objet de sa pétition, qui, dans son texte initial, n'est pas suffisamment précis. Quels seraient les pouvoirs que le Grand-Duc devrait avoir ?

Les membres de la commission recommandent par ailleurs vivement à l'auteur de la pétition de se faire assister pour la rédaction de son texte.

Pétition non reformulée (refus de reformuler)

*Demande de pétition **ordinaire 1484** - Einstellungsstopp für französische sowie deutsche Grenzgänger*

Dépôt: le 17.01.2020 à 18:40

Pétitionnaire: Jean-Marc Calderoni

Le pétitionnaire avait adressé en date du 3 février 2020 un courriel au secrétariat de la Commission des Pétitions, exprimant son refus de reformuler la pétition. Partant sa demande sera retirée du rôle des pétitions.

Échange de vues

Concernant la **demande de pétition publique 1490**, relative à la langue luxembourgeoise, Madame la Présidente signale que l'auteure de la pétition fait un amalgame entre le soutien de la langue et le soutien des Luxembourgeois sur le marché du travail. Par ailleurs, favoriser les ressortissants luxembourgeois sur le marché du travail constitue, selon Madame la Présidente, une discrimination. Monsieur le Député Marco Schank précise que l'affirmation de la pétitionnaire, selon laquelle l'emploi de la langue luxembourgeoise est sur le recul, n'est pas correcte. Monsieur le Député suggère encore que la pétitionnaire devrait se faire aider pour rédiger un luxembourgeois convenable.

Monsieur le Député Gusty Graas concède pour sa part que la revendication soulevée à propos d'un traitement préférentiel des Luxembourgeois sur le marché du travail peut être considérée comme étant discriminatoire. L'orateur donne cependant à considérer que la Commission des Pétitions n'a pas à juger le fond d'une pétition, mais seulement sa forme. Monsieur le Député pense que l'auteure de la pétition est en droit de poser sa revendication.

Monsieur le Député Gast Gibéryen est du même avis. Il donne l'exemple d'une revendication pour l'introduction de la peine de mort. Tout un chacun y serait opposé, mais un pétitionnaire est en droit de poser une telle revendication. Monsieur le Député Marco Schank estime que dans le cas de l'exemple précité, l'on ne pourrait s'opposer au bon droit du pétitionnaire, mais que dans le cas présent, à savoir le traitement préférentiel des travailleurs luxembourgeois, il s'agit bel et bien d'une discrimination et tombe dès lors sous les critères éthiques que la Commission des Pétitions se doit d'apprécier. Monsieur le Député Gusty Graas pense que, vu l'état actuel de la

législation, la requête de la pétitionnaire relative au traitement préférentiel des Luxembourgeois sur le marché du travail peut être considérée comme étant discriminatoire, mais la pétitionnaire est par contre parfaitement en droit de demander une modification de la législation. A titre personnel, Monsieur le Député Gusty Graas s'abstient de se prononcer sur la recevabilité de la présente pétition.

Madame la Présidente considère le passage sur le marché du travail comme étant discriminatoire. Elle souligne que les affirmations sur le recul de la langue sont erronées.

Il sera demandé à la pétitionnaire de reformuler le texte de sa pétition.

3. Suivi des pétitions en cours d'instruction

EXAMEN D'UNE PÉTITION ORDINAIRE

Demande de pétition ordinaire 1487 - Dépôt de pétition pour un compromis de vente, acte notarié et un contrat de bail stipulant en toutes lettres les pollutions cancérigènes du Grand-duché du Luxembourg

Dépôt: le 31.01.2020 à 16:00

Pétitionnaire: Filipe Loureiro Marques Pinto

Les membres de la Commission des Pétitions constatent que l'auteur de la pétition ordinaire 1487 a déjà introduit une pétition ordinaire à contenu similaire, à savoir la pétition ordinaire 1485. Comme dans le cas précédent, l'auteur de la pétition sera prié de reformuler le texte en y faisant abstraction d'affirmations erronées et tendancieuses et en soignant davantage la présentation.

DEMANDE DE RECLASSEMENT EN PETITION ORDINAIRE

La pétition publique suivante est reclassée en pétition ordinaire :

Pétition 1407 - Reform der Schulferien - kürzere Sommerferien, längere Herbst und Karnevalsferien (477 signatures)

CLOTURES

Les membres de la Commission des Pétitions décident de clôturer les pétitions suivantes :

Les pétitionnaires ne se sont pas prononcés en faveur d'un reclassement en pétition ordinaire (demandes de reclassement envoyées le 9 janvier 2020 et restées sans réponse)

Pétition 1404 - Petition für die Erschaffung einer Petitionsapp

Pétition 1409 - Das Verbieten in Luxembourg von E-Scootern ou Interdiction des E-trottinettes

Pétition 1410 - Réduire radicalement l'utilisation de bouteilles en plastique au Luxembourg avec une législation qui interdit la vente de boissons en bouteilles plastiques dans tout le pays (ou, alternativement, rendre la consigne obligatoire)

Pétition 1414 - Petitioun fir Englesch als administrativ Sprooch zu Lëtzebuerg un ze

erkennen: Ännerung vum Sproochegesetz vun 1984

Pétition 1418 - Loi pour interdire la mendicité de rue

Pétition 1422 - [LU:] Maximum vu gebrauchten Ënnerschreiften uweisen. #4.500 / [FR:]
Afficher le maximum de signatures à atteindre. #4.500

Les auteurs des pétitions suivantes n'ont pas réservé de suite à la requête de la Commission de reformuler leur texte (demandes de reformulations envoyées le 8 janvier 2020 et restées sans réponse)

Demande de pétition publique 1456 - Demande de pétition publique 1456 - Les samedis payés à 50% supplément

Demande de pétition publique 1459 - Demande de pétition publique 1459 - Promouvoir les agents de sécurité du service publique

Demande de pétition publique 1468 - Demande de pétition publique 1468 - Wéi nohaltëg ass den Elektroauto? Alternativen?

Demande de pétition publique 1474 - Non au déploiement de la 5G au Luxembourg

Les pétitionnaires des pétitions suivantes n'ont pas réagi à la prise de position gouvernementale (demandes de réaction lancées le 6 décembre 2019 et restées sans réponse)

Pétition 1109 - Echelonnement des conditions d'octroi de la préretraite relative au travail de nuit et autres conditions de pénibilité

Pétition 1308 - Pour le remboursement par la CNS ou l'abrogation de convenance personnelle facturée par les médecins

Pétition 1310 - Taux de chômage au Luxembourg

Pétition 1385 - Pétition ordinaire en vue d'abolir l'Art. 13 de la Convention entre la Caisse nationale de santé et le Syndicat des Pharmaciens luxembourgeois, conclue en exécution de l'article 61 et suivants du Code de la sécurité sociale (Mémorial A-96 du 10.06.2014, pages 1468-1476)

PRISES DE POSITION DU GOUVERNEMENT

Les membres de la Commission des Pétitions prennent acte des prises de position gouvernementales suivantes et décident de les transmettre aux pétitionnaires concernés :

Pétition 1320 - Schoulfräi am ganze Land ab 30 Grad

Prise de position du 31 janvier 2020 de la part du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Pétition 1383 - Stop aux avions civils de survol des localités de Schrassig - Schuttrange - Munsbach (2 demandes de prise de position)

Prise de position du 27 janvier 2020 de la part du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

Remarque : La deuxième demande de prise de position (10.12.2019) auprès de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable n'a pas encore obtenu de réponse.

4. Validation du résumé des propositions d'amélioration en faveur des pétitionnaires relatives au site internet et aux formulaires de dépôt et de signature d'une pétition

Un résumé des propositions d'améliorations retenues lors de la précédente réunion de la commission, le 5 février 2020, avait été transmis aux membres de la Commission des Pétitions en vue de sa validation au cours de la présente réunion.

Monsieur le Député François Benoy ajoute encore certaines observations et précisions au texte sous examen. Il signale qu'il convient de ne pas confondre une adresse e-mail avec l'adresse du site. Il précise que l'idée du langage simplifié (« leichte Sprache ») doit être considérée de manière large et générale et doit inclure le souci de rendre accessible le site à toutes les personnes ayant des besoins particuliers. L'orateur cite à titre d'exemple la nécessité d'offrir une version audio pour les malvoyants. Madame la Présidente dit qu'une telle offre existe déjà sur l'actuel site. Monsieur le Député François Benoy demande que la présentation du volet des pétitions sur le site de la Chambre des Députés bénéficie d'une fenêtre dédiée aux pétitions qui, lorsqu'elle est ouverte, relègue les autres informations sur la Chambre au second rang.

Monsieur le Député Marc Goergen estime que ce genre de questions relève de la conception du site internet.

Monsieur le Député François Benoy pense qu'il n'est en effet pas possible de tout changer en même temps. Il ajoute encore la demande de créer des liens entre les pétitions et des vidéos, notamment celles qui présentent les débats publics au sujet des différents thèmes issus des pétitions. L'orateur demande que l'accès au rôle des pétitions devienne plus aisé.

Madame la Présidente constate que les propositions d'améliorations sont portées unanimement par les membres de la commission. Elle demande aux Députés de soutenir la démarche également au niveau du Bureau de la Chambre des Députés.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo estime que les citoyens s'intéressent à l'évolution du nombre de signatures des pétitions comparées entre elles. Il propose de présenter un « hitparade » des signatures, afin de stimuler les citoyens à apposer leur signature.

Monsieur le Député estime que la mise en place d'un nouveau site pour la Chambre des Députés prendra du temps. Il propose de profiter de la présente démarche pour réaliser à brève échéance des modifications qui apportent rapidement une plus-value notable.

Monsieur le Député Marco Schank propose d'adresser une lettre au Président de la Chambre des Députés, expliquant les motivations de la démarche entamée par la Commission des Pétitions, soulignant que les propositions d'améliorations sont portées de manière unanime et indiquant l'urgence de réaliser concrètement ces améliorations. L'orateur pense qu'il convienne de procéder par la voie officielle.

Concernant les informations demandées aux pétitionnaires et aux signataires d'une pétition, Madame la Députée Octavie Modert estime qu'il faut expliquer aux femmes mariées qu'elles doivent s'inscrire avec leur nom de naissance, ceci en raison de leur identification au registre national des personnes physiques (RNPP). Il convient d'offrir encore la possibilité d'indiquer dans un champ supplémentaire, séparé, le nom de

l'époux, respectivement de l'épouse.

Concernant l'intitulé, celui-ci ne peut pas se limiter à un mot mais il convient d'y faire référence à l'objet de la pétition. Madame la Députée propose d'indiquer un nombre minimal (et maximal) de mots à utiliser pour l'intitulé.

Monsieur le Député André Bauler souhaite que l'utilisation du site internet devienne plus facile pour les citoyens. Il pense également qu'un accès plus direct au volet des pétitions s'impose, même si l'entête d'une fenêtre dédiée aux pétitions continue encore à représenter la Chambre des Députés.

Monsieur le Député Paul Galles est d'avis que les améliorations doivent contribuer à inviter les citoyens à participer au travail parlementaire. Il pense qu'un hitparade pour inciter les citoyens à signer davantage de pétitions est une approche intéressante. Il met toutefois en garde qu'un tel hitparade puisse amener les internautes à déconsidérer les pétitions se trouvant en fin de liste. Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo est convaincu qu'un hitparade renforcera l'attrait de chaque pétition ouverte à signature et incitera d'une manière générale les citoyens à soutenir des pétitions, de sorte que les pétitions avec un faible nombre de signatures au départ en bénéficient également.

Madame la Présidente Nancy Arendt souhaite la bienvenue au Secrétaire général de l'administration parlementaire, Monsieur Laurent Scheeck, qui vient de rejoindre la réunion de la Commission des Pétitions.

Madame la Présidente rappelle la création, en 2014, de l'instrument des pétitions publiques et souligne son importance pour le débat démocratique. L'oratrice signale qu'il convient de donner aux citoyens un maximum de facilités pour participer à ce débat. Elle constate qu'il y a une unanimité parmi les membres de la Commission des Pétitions pour que l'on procède à des améliorations visant à mieux impliquer les citoyens.

Madame la Présidente rappelle les étapes de la démarche projetée : en premier lieu, il s'agit d'apporter des améliorations au site internet et à ses formulaires. Il s'agit de même de créer une « app ». Une deuxième étape est dédiée à une enquête de satisfaction auprès des pétitionnaires et associe les membres du gouvernement qui ont été sollicités pour prendre position quant aux conséquences qui ont suivi les différents débats publics relatifs à des pétitions. Une troisième étape sera dédiée à une révision des critères de fonctionnement de la Commission des Pétitions.

La présente réunion de la Commission des Pétitions aura permis d'arrêter les propositions d'améliorations relatives au site et aux formulaires. Elles seront transmises au Président de la Chambre des Députés afin d'en saisir le Bureau de la Chambre ainsi que les services et commissions compétents.

Monsieur le Secrétaire général Laurent Scheeck constate que la volonté de procéder à des améliorations en faveur des pétitionnaires est unanime et rassemble tous les partis politiques. L'orateur informe qu'il est venu rejoindre la présente réunion de la Commission, en accord avec Monsieur le Président de la Chambre des Députés, afin de témoigner ainsi de son appui quant à la démarche envisagée par les membres de la commission. Monsieur le Secrétaire général signale que l'administration accompagnera de manière positive la mise en application des propositions retenues. L'orateur demande de recevoir la liste desdites propositions. Il signale qu'il ne peut pas faire des promesses, si ce n'est que celle que l'administration donnera une priorité aux demandes de la Commission des Pétitions.

Madame la Députée Lydia Mutsch remercie Monsieur le Secrétaire général. Elle estime que sa présence est un signal important. Quant à la manière de procéder pour soumettre les propositions retenues à l'administration, Madame la Députée demande si l'on doit encore procéder à une présentation et un échange au sujet des propositions d'améliorations.

Monsieur le Député Marco Schank souligne l'importance de l'unanimité qui s'est faite autour des propositions d'améliorations retenues. L'orateur constate l'essor qu'ont pris les pétitions publiques depuis leur introduction en 2014. Il constate que les présidents successifs de la Chambre des Députés ont toujours fait preuve du soutien qu'ils accordaient à l'outil des pétitions publiques. Force est de constater cependant, selon Monsieur le Député, que les gens désireux de déposer ou de signer une pétition se heurtent à des obstacles techniques. L'orateur estime que le site laisse beaucoup à désirer.

Monsieur le Député plaide en faveur d'une mise en application rapide des propositions d'améliorations pour éviter davantage de frustrations aux citoyens.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo remercie Monsieur le Secrétaire général d'avoir rejoint la Commission des Pétitions pour témoigner ainsi de l'appui qu'il entend donner à la démarche de la commission. Monsieur le Député pense que la réforme généralisée du site internet de la Chambre des Députés risque de durer deux à trois ans, ce qui est trop long pour les améliorations envisagées par la Commission des Pétitions. L'orateur est convaincu que certaines améliorations sont déjà réalisables sans recours à d'importants moyens et dans un laps de temps beaucoup plus réduit. L'orateur pense qu'il revient à la sous-commission informatique de la Chambre des Députés de se pencher sur les demandes de la Commission des Pétitions et de se faire, le cas échéant, accompagner par des experts. L'orateur veut que la vue d'ensemble sur la réforme du site internet ne serve pas comme excuse pour retarder la mise en place des améliorations proposées.

Concernant la question du captcha, Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo constate que la mise en place d'une version exigeante est due aux expériences des dernières années en matière d'intrusion du système informatique de la Chambre des Députés, ce qui lui semble fort compréhensible. L'orateur pense néanmoins qu'une version légèrement simplifiée par rapport à l'actuel captcha devrait être possible.

Monsieur le Député Marc Goergen explique qu'un captcha permet d'éviter l'afflux d'innombrables mails envoyés par un robot. En soi, le captcha ne fait pas partie d'un dispositif de sécurisation du réseau informatique.

Madame la Présidente confirme que de nombreuses personnes n'arrivent pas à répondre adéquatement au défi posé par l'actuel captcha. S'il faut toutefois garder un captcha, elle plaide en faveur d'une solution plus moderne.

Concernant l'agenda de la mise en œuvre des propositions d'améliorations, Madame la Présidente explique que l'on s'attend à des suggestions concrètes de la part des services techniques fin avril, début mai. Il est envisagé que les modifications deviennent opérationnelles dès la prochaine rentrée, en septembre 2020. Il est évident que la mise en application des propositions d'améliorations demandées par la Commission des Pétitions ne peut pas durer deux, voire trois années.

Monsieur le Député Gast Gibéryen signale qu'il convient de considérer les

responsabilités internes de l'administration et de la Chambre des Députés. Le Bureau de la Chambre des Députés est compétent. En adressant une lettre à Monsieur le Président de la Chambre, celui-ci impliquera le Bureau et, automatiquement, le Secrétaire général sera impliqué. La sous-commission informatique doit être saisie et le service informatique sera concerné.

Monsieur le Député Paul Galles met encore en exergue que la démarche entreprise par la Commission des Pétitions ne se limite pas à un processus d'améliorations d'ordre technique, mais constitue une démarche politique qui vise à rapprocher davantage les citoyens de la Chambre des Députés en les incitant au travers un accès facile à participer au débat démocratique que représente le système des pétitions publiques. Il s'agit là d'un objectif idéaliste.

Monsieur le Secrétaire général Laurent Scheeck rappelle l'accord du Président de la Chambre. Il confirme que l'implication via le Président de la Chambre du Bureau et de la sous-commission compétente sont en effet la voie à suivre. Monsieur le Secrétaire général veut appuyer l'approche de la Commission des Pétitions d'une manière positive. Il souligne que, face à la complexité des questions à considérer, l'on ne peut encore prévoir l'issue mais il est évident, selon Monsieur le Secrétaire général, que la mise en application des propositions d'améliorations bénéficiera de la volonté d'être menée à sa fin et que ce cheminement ne sera pas obstrué par une attitude de réserve.

5. Divers

La date du 4 mars 2020 est proposée pour la prochaine réunion de la Commission des Pétitions.

Luxembourg, le 03 mars 2020

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

La Présidente de la Commission des Pétitions,
Nancy Arendt épouse Kemp

Annexe :

Version finale du résumé des propositions d'améliorations

AMELIORATIONS – RESUME

(12.02.2020)

Résumé des propositions d'améliorations de la Commission des Pétitions en faveur des pétitionnaires et signataires d'une pétition relatives au site internet et aux formulaires de dépôt et de signature d'une pétition

FORMULAIRES

Améliorations à apporter aux formulaires de dépôt et de signature d'une pétition publique qui figurent sur le site chd.lu :

Proposer aux internautes les formulaires de dépôt et de signature en 3 langues (les trois langues administratives officielles : le luxembourgeois, le français et l'allemand).
Proposer toutes les explications relatives aux pétitions dans les 3 langues administratives officielles.

Explications concernant l'utilisation des formulaires :

E-Mail de validation. Les pétitionnaires et les signataires d'une pétition échouent souvent dans leur démarche, car ils ne se rendent pas compte qu'ils doivent encore valider un mail qui leur est adressé. Il arrive également que ce mail est considéré à tort comme une confirmation de leur démarche. Il convient dès lors de mieux faire apparaître sur le site l'explication qu'un tel mail n'est pas une confirmation d'un dépôt ou d'une signature, mais constitue une étape supplémentaire dont il faut impérativement s'acquitter.

Nom de naissance des femmes mariées. Il faut expliquer aux femmes mariées qu'elles doivent s'inscrire avec leur nom de naissance, ceci en raison de leur identification au registre national des personnes physiques (RNPP). Il convient d'offrir encore la possibilité d'indiquer dans un champ supplémentaire, séparé, le nom de l'époux, respectivement de l'épouse.

(Ces améliorations vont contribuer à un nombre plus important de pétitions déposées et signées)

Explications concernant le contenu d'une demande de pétition publique :

Intitulé. Expliquer que l'intitulé ne peut pas se limiter à un mot mais qu'il convient d'y faire référence à l'objet de la pétition. Indiquer un nombre minimal (et maximal) de mots à utiliser pour l'intitulé.

Intérêt national et forme personnelle. Expliquer l'intérêt national et son corollaire, l'exigence de s'abstenir de pronoms personnels et d'exemples personnels.

Principes d'éthique. Expliquer qu'au niveau rédactionnel, certains contenus sont prohibés, à savoir : des affirmations erronées, des mensonges, des insultes, des propos discriminatoires, voire des propos racistes. Indiquer que ces propos seront éliminés.

Soutien rédactionnel. Indiquer que le secrétariat de la Commission des Pétitions saura guider les auteurs des pétitions vers des solutions facilitant la rédaction d'un texte.

(Ces améliorations vont contribuer à un nombre plus important de pétitions avisées favorablement)

FAQ (Foire aux questions – most frequently asked questions)

(à compléter au fur et à mesure des besoins)

L'idée de cette FAQ est de fournir aux internautes des explications sur la raison d'être des différents éléments qui leur sont demandés et qui reflètent certains critères et principes selon lesquels opère la Commission des Pétitions.

Expliquer la distinction entre un dépôt en nom personnel et un dépôt au nom d'une association.

Expliquer la raison pour laquelle les femmes mariées doivent indiquer leur nom de naissance (Raison : RNPP).

Expliquer la raison pour laquelle l'intitulé doit déjà contenir une indication sur l'objet de la pétition (meilleure compréhension lorsqu'on découvre l'intitulé sur le site...).

Expliquer la différence entre l'intitulé, le but et la motivation d'une pétition.

Expliquer la raison de l'intérêt national et général à l'opposé d'un intérêt personnel ou d'ordre communal.

Expliquer la raison d'être des principes d'éthique.

SITE INTERNET

Améliorations à apporter au site internet chd.lu

(Les propositions d'améliorations suivantes visent à augmenter le nombre de pétitions déposées et signées et à faciliter et encourager l'emploi de l'instrument des pétitions publiques par les citoyens)

Les explications doivent figurer sur le site dans les 3 langues administratives officielles.

Développer une « APP ».

CAPTCHA – L'actuel captcha est considéré comme étant trop difficile à utiliser. Il convient de choisir une solution alternative plus simple.

Maintien de l'E-Mail de validation. Tant les pétitionnaires que les signataires devront continuer à valider le mail qu'ils reçoivent à la fin de leur démarche de dépôt, respectivement de signature d'une pétition. Il convient toutefois de rendre plus visible l'explication qu'un tel mail n'est pas une confirmation d'un dépôt ou d'une signature, mais constitue une étape supplémentaire dont il faut s'acquitter.

Afficher un tableau comparatif renseignant sur le nombre de signatures récoltées par les pétitions en cours – genre « hitparade ». ceci en vue d'ajouter à l'intérêt des pétitions en cours et pour stimuler les citoyens à apposer leurs signatures.

Améliorer l'interactivité, en s'inspirant du site guichet.lu. Il est proposé d'utiliser une nouvelle génération de pdf, ce qui peut être réalisé en utilisant un programme ADO.

Enregistrer les informations fournies lors d'un dépôt ou d'une signature de sorte qu'elles ne doivent pas toutes être saisies de nouveau si l'internaute commet une erreur et doit recommencer sa démarche.

Améliorer l'emplacement des pétitions sur le site chd.lu afin de les rendre plus visibles. Dans cet ordre d'idées, il convient de privilégier une fenêtre « pétitions » qui s'ouvre, dès que l'on accède à la fonctionnalité des pétitions et qui propose alors le menu relatif aux pétitions. Les autres informations relatives à la Chambre des Députés ne seraient en ce moment plus prééminentes.

Améliorer l'affichage et donc l'accessibilité du « rôle des pétitions ». (à titre d'exemple : https://ideas.lego.com/search/global_search/ideas?idea_phase=idea_gathering_support&query=&sort=top)

Utiliser un langage simplifié (« leichte Sprache »). Nécessité de se faire conseiller par des experts en ce qui concerne l'emploi d'un langage simplifié (voir éventuellement avec l'association « Klaro »). D'une manière plus générale, il convient de faciliter l'accès au site à chacun ayant des besoins spécifiques.

Ouvrir le forum aux lecteurs sans qu'ils aient besoin de s'inscrire.

Développer le moteur de recherche pour permettre de trouver la pétition recherchée à partir d'un mot clé qui peut figurer non seulement dans l'intitulé mais aussi dans les paragraphes dédiés au but et à la motivation.

Liens avec des projets de lois qui font l'objet d'une pétition. De même, il convient de faire un lien avec les vidéos, notamment celles concernant les débats publics.

Prévoir une fonction « plug-in » via *java script* afin de permettre aux pétitionnaires de mener leur campagne de publicité.

Prévoir des *Short links*, c'est-à-dire des noms d'adresse plus concis permettant aux pétitionnaires de mener plus facilement une campagne publicitaire.

Créer le site petition.chd.lu qui permettra un accès direct au volet des pétitions qui sont sur le site de la Chambre.

À court terme :

Corriger une erreur d'écriture sur l'actuel site, à savoir le terme « pétition^e »